

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018*

**N°83/05/2018 : CAMPAGNE DE DERATISATION 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la
Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur
convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code
Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.*

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé, dans le cadre de ses missions met en place des actions préventives et curatives dans le domaine de la lutte contre les insectes et animaux nuisibles et indésirables.

En ce qui concerne la lutte contre les rongeurs, le Service Communal d'Hygiène et de Santé organise des campagnes de dératisation annuelles par un traitement des égouts, des bâtiments communaux et par la distribution, une fois par mois, aux administrés de la commune, de produits raticides.

Le marché correspondant a été attribué à l'entreprise DIAMCO CHIMIE, de Castres (81), à partir du 1^{er} janvier 2015 et pour une période de 1 an renouvelable 3 fois au maximum, pour un montant annuel de 23 836,80 € TTC.

Considérant que la campagne de dératisation est subventionnée par le Conseil Départemental (40 %),

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à solliciter du Conseil Départemental une subvention au taux de plus élevé que possible à ce sujet,
- autoriser Madame le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

31 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

31 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

